



PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* * *

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A UN DEFRIchement POUR LA CREATION D'UN CENTRE DE LOISIRS
TOUT TERRAIN SUR LA COMMUNE DE MAGESCQ

Demandeur: Société BUD RACING
M. Stéphane DASSE
ZA Pédebert 40150 SOORTS HOSSEGOR

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de MAGESCQ (40140) durant **35 jours** consécutifs **du 18 août 2015 au 21 septembre 2015 inclus**.

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement.

M. Jean MARMANDE, géomètre expert à la retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Mme Hélène SARRIQUET, directeur territorial de la fonction publique à la retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra consulter les dossiers d'enquête comprenant, la demande de défrichement, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, en mairie de MAGESCQ aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le lundi, mardi, jeudi de 08 h 30 à 12 h 30 de 14 h 00 à 18 h 00, le vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, le mercredi de 08 h 30 à 12 h 30 et le samedi de 09 h 00 à 12 h 00, et inscrire sur le registre ouvert à cet effet toute(s) observation(s) qu'elle jugera utile. Les observations pourront être adressées par écrit à M. Jean MARMANDE, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de MAGESCQ, pendant la durée de l'enquête et avant sa clôture.

M. Jean MARMANDE, recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- mardi 18 août 2015 : de 08 h 30 à 11 h 00
- vendredi 04 septembre 2015 : de 14 h 30 à 17 h 30
- lundi 21 septembre 2015 : de 15 h 00 à 18 h 00

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de MAGESCQ et à la Préfecture des Landes (Direction départementale des Territoires et de la Mer – Service Nature et Forêt) où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

LE PREFET